

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**Consultation n° 25FCS024**



**Relatif à**

**Direction de l'Administration et  
des Finances**

**Marché de services**

**Prestation de collecte, transport et traitement des déchets du site de  
Ploufragan**

**Dossier suivi par :**  
Service achats/marchés

**Date limite de remise des offres :**

**Le vendredi 12 septembre 2025 à 17h00**



**REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR.**

**Lien pour accéder à la consultation :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2808773&orgAcronym=h8j>

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>1 ORGANISMES QUI PASSENT LE MARCHE .....</b>	<b>3</b>
<b>2 MODE DE PASSATION .....</b>	<b>3</b>
<b>3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES.....</b>	<b>3</b>
4.1    OBJET ET FORME DU MARCHE .....	.3
4.2    VARIANTES .....	.4
4.3    LIEU D'EXECUTION .....	.4
VOIR CCTP ET ANNEXE .....	.4
4.4    DUREE DU MARCHE .....	.4
4.5    MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	.4
4.6    AVIS D'APPEL A CONCURRENCE .....	.4
4.7    FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS .....	.4
<b>5 PRESENTATION DE LA REONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS.....</b>	<b>4</b>
5.1    PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE .....	.4
5.2    DOSSIER DE CANDIDATURE .....	.5
<b>CONDITIONS DE REMISE DE LA REONSE A LA CONSULTATION .....</b>	<b>6</b>
5.3    REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES .....	.6
5.4    COPIE DE SAUVEGARDE .....	.6
<b>6 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
6.1    CANDIDATURES .....	.7
6.2    OFFRES .....	.7
6.3    DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	.8
<b>7 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>8</b>

## **1 ORGANISMES QUI PASSENT LE MARCHE**

**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)**  
14, rue Pierre et Marie Curie  
94701 MAISONS-ALFORT Cedex  
Téléphone : 01 49 77 13 50 (standard)  
Siret : 130 012 024 00183

L'Anses est un établissement public administratif de l'État.

## **2 MODE DE PASSATION**

Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions du code de la commande publique (articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2).

## **3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC);
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- L'annexe financière de l'acte d'engagement relative au lot 1, 2 et 3 ;
- Les fiches fournisseur français et étranger ;
- Les imprimés DC1 et DC2.

## **4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES**

### **4.1 OBJET ET FORME DU MARCHE**

Il s'agit d'un marché de services ayant pour objet la réalisation de prestations de collecte, transport et traitement des déchets pour le laboratoire de l'Anses à Ploufragan.

Le marché comporte les 3 lots suivants :

**Lot 1** : Prestations relatives à la collecte, au tri, au stockage et au traitement des déchets d'activités de soins à risque Infectieux ;

**Lot 2** : Prestations relatives à la collecte, au tri, au stockage et au traitement des déchets industriels de type banal et recyclables.

**Lot 3** : Prestations relatives à la collecte, au tri, au stockage et au traitement des déchets chimiques.

Le détail des prestations à effectuer est précisé au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe 1.

*Forme du marché :*

**Pour l'ensemble des lots** : il s'agit d'un « **marché composite** » s'exécutant à prix mixtes, comprenant :

- **Un marché ordinaire qui s'exécute à prix global et forfaitaire** : pour les prestations récurrentes de mise à disposition de conteneurs, la collecte, le transport et le traitement des déchets telles que définies dans le CCTP.
- **Un accord-cadre à bon de commande** : les prestations ponctuelles non comprises dans le forfait sont réalisées par émission de bon de commande de l'Anses sur la base de prix unitaires. Dans ce cas, le marché est qualifié d'accord-cadre à bon de commande qui fixe toutes les stipulations contractuelles et est conclu, avec un seul opérateur économique suivant les conditions fixées aux articles R2162-12 et R2162-13 du code de la commande publique.

Le montant maximum de chaque lot est le suivant :

Lot 1 : 95 000 € sur quatre ans

Lot 2 : 90 000 € sur quatre ans

Lot 3 : 15 000 € sur quatre ans

**Le candidat peut répondre à un ou plusieurs lots. Il est interdit de remettre des offres variables ni même une offre globalisée. Chaque lot sera attribué séparément à un opérateur économique.**

#### **4.2 VARIANTES**

Les variantes libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### **4.3 LIEU D'EXECUTION**

Voir CCTP et annexe

#### **4.4 DUREE DU MARCHE**

Pour chaque lot, le marché prendra effet à compter du 29 décembre 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure, pour une période initiale de 12 mois. Le marché sera ensuite reconduit tacitement 3 fois pour des périodes successives de 12 mois.

En cas de non reconduction, les pouvoirs adjudicateurs se prononcent dans un délai de 45 jours avant la fin de la période considérée en notifiant au titulaire la décision de non reconduction. La non reconduction du marché ne donnera pas lieu à un versement d'indemnité.

#### **4.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter 6 jours au plus tard avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **4.6 AVIS D'APPEL A CONCURRENCE**

La présente procédure fait l'objet de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence à consulter sur le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le profil d'acheteur de l'Anses (marches-publics.gouv.fr).

#### **4.7 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS**

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur peut être faite par remise directe contre récépissé, échange dématérialisé ou sur support électronique ou tout autre moyen permettant d'attester de l'envoi et de la date de réception de la décision ou de l'information.

### **5 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS**

#### **5.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE**

➔ La proposition financière :

➤ **La proposition financière :**

**LOTS 1 à 3** : le candidat remettra l'annexe financière à l'acte d'engagement relative au lot correspondant, jointe au présent DCE.

**Le mémoire technique**: pour chaque lot pour lequel il sommissionne, le candidat remettra un mémoire technique en réponse à chacune des exigences et/ou spécifications CCAP et du CCTP, comprenant tous les éléments à même d'apprécier la conformité de l'offre aux exigences requises et de l'analyser au regard des critères définis à l'article 7.2 ci-dessous.

➤ **Un RIB.**

Nb : Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).



L'acte d'engagement sera signé ultérieurement avec le candidat retenu.

## 5.2 DOSSIER DE CANDIDATURE

**Le candidat a le choix de remettre sa candidature sous format électronique standard composé des documents listés ci-dessous ou via le Document Unique de Marché Européen (DUME électronique).**

**Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessous permettant d'apprecier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.**

- 1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1 du présent RC ;
- 3- La lettre de candidature « imprimé DC1<sup>(1)</sup> ou DUME » avec, en cas de groupement, mention du mandataire et des membres du groupement.
- 4- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2<sup>(2)</sup> ou DUME et ses annexes) :

✓ **Capacités financières :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

✓ **Capacités techniques et professionnelles:**

- **Pour les lots 1, 2 et 3:**

- Présentation d'une liste des principaux services représentatifs de la prestation objet de l'appel d'offres, effectués au cours des trois dernières années en indiquant leur montant ou volume et leur destinataire ;
- Moyens du candidat (équipements et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification).
- Qualification : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat de qualification professionnelle adapté à l'objet de la consultation ou tout moyen de preuve équivalent. Le cas échéant, fournir toute autorisation administrative en cours de validité.
- Démarche qualité, en faveur de l'environnement et sociale : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat établi par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent.

- **Concernant le Lot 1 : le candidat devra fournir les éléments justificatifs suivants:**

**Attention, en l'absence de ces documents, la candidature sera rejetée.**

1. Le candidat devra fournir l'agrément pour le transport des matières dangereuses ;
2. Le candidat devra fournir l'autorisation préfectorale de stockage et de traitement des déchets faisant l'objet du marché.

- **Concernant le Lot 2 : le candidat devra fournir les éléments justificatifs suivants:**

**Attention, en l'absence de ces documents, la candidature sera rejetée.**

1. Le candidat devra fournir l'agrément pour le transport des DIB ;
2. Le candidat devra fournir l'autorisation préfectorale de stockage et de traitement des déchets faisant l'objet du marché.

- **Concernant le Lot 3 : le candidat devra fournir les éléments justificatifs suivants:**

**Attention, en l'absence de ces documents, la candidature sera rejetée.**

3. Le candidat devra fournir l'agrément pour le transport des déchets chimiques ;

4. Le candidat devra fournir l'autorisation préfectorale de stockage et de traitement des déchets faisant l'objet du marché.

**NB : si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.**

*Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.*

#### **CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION**

**⚠️ La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.**

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les offres ne seront prises en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été produits au plus tard le **12/09/2025 à 17h00**.

Le dossier complet devra comprendre les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

**La signature électronique de l'offre est possible  
mais n'est pas obligatoire.**

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement papier, le cas échéant la lettre de candidature (imprimé DC1 ou Dume en cas de groupement) et devra fournir, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats requis (*cf. annexe*).

#### **5.3 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES**

Les candidats doivent remettre leur proposition de façon dématérialisée, au plus tard le **12/09/2025 à 17h00** sur le lien suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2808773&orgAcronym=e=h8j>

Au moment du dépôt de l'offre, la plateforme « Place » donne au candidat le choix de remettre son offre via le dispositif MPS ou sous format électronique standard.

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'article 5 du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

Avertissement : tout fichier constitutif de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

#### **5.4 COPIE DE SAUVEGARDE**

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre.

La copie de sauvegarde doit être envoyée sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...).

La copie de sauvegarde doit être envoyée :

- Sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...), qui doit être transmis sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « **ne pas ouvrir - consultation 25FCS024 - copie de sauvegarde** » :

Anses

Service achats/marchés

14, rue Pierre et Marie Curie

94701 Maisons Alfort Cedex

- Ou/et dans les conditions de l'article R2132-11 du code de la commande publique.

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures et les offres donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde si un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.

Également, si la réponse électronique a été envoyée mais n'est pas parvenue dans les délais requis, ou bien si la candidature ou l'offre n'a pu être ouverte, l'Anses procèdera à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

## **6 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **6.1 CANDIDATURES**

L'examen des candidatures portera sur leur recevabilité au regard des stipulations du code de la commande publique et sur l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières.

### **6.2 OFFRES**

L'analyse sera effectuée au vu des critères pondérés suivants :

VALEUR TECHNIQUE			Pondération
	Sous pondération	Poids du sous critère sur 100	
Moyens mis à disposition	Matériels de transport utilisés	20	40
	Contenants proposés (carton et plastique)	10	
	Formation du personnel	10	
Description de la prestation proposée	Organisation des collectes et procédure d'enlèvement des déchets	20	60
	Méthodologie d'élimination et traçabilité des déchets	10	
	Procédures générales applicables pour la communication sur le chantier, l'hygiène et la sécurité	10	
	Assurance qualité	10	
	Mesures pour assurer la continuité de la prestation	10	
	PRIX		
	Sur la base du prix forfaitaire et d'un scénario d'analyse pour la partie à prix unitaire		50%

	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE LIE A L'OBJET DU MARCHE</b> (technologies d'incinération, gestion des résidus, transports, formation,...)	10 %
--	--	------

✓ **Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Les offres inappropriées ou inacceptables (telles que définies aux articles L 2152-1 à L 2142-3 du code de la commande publique) seront éliminées. L'Anses se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières.

Le classement des offres sera réalisé après addition des notes pondérées obtenues aux différents critères. L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus à l'annexe 1 et matérialise son offre par la signature manuscrite d'un acte d'engagement papier.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; Il ne pourra être supérieur à 10 jours.

Un délai d'au moins onze jours (transmission électronique de la notification à l'ensemble des candidats intéressés) sera respecté entre la date d'envoi aux candidats évincés de la notification de la décision motivée du rejet de leur offre et la conclusion du marché.

A l'issue de ce délai, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera le marché au titulaire pour exécution.

### **6.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date de la dernière offre remise par le candidat.

### **7 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Les demandes d'informations complémentaires portant sur des données substantielles du marché doivent être formulées via le profil acheteur au travers de la rubrique questions/réponses **10 jours au moins** avant la date limite de remise des offres :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2808773&orgAcronyme=h8j>

Les réponses seront publiées **6 jours au moins** avant la date limite de remise des offres.

## ANNEXE 1

### DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRES POTENTIEL DU MARCHE

(si ces derniers n'ont pas été déjà transmis dans le dossier de candidature ou ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)

#### A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

##### Dans tous les cas :

- ☒ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).
- ☒ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (*articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale*).
- ☒ Les attestations et certificats délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée) – **a minima situation datant de moins de 6 mois**.
- ☒ Une attestation d'assurance en cours de validité.

**Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :

- ☒ Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis ou D1), délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente datant de moins de 3 mois.
- ☒ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- ☒ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- ☒ Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

#### B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

- ☒ Se référer au dispositions du Code de la commande publique.
- ☒ Une attestation d'assurance en cours de validité.

Une fiche fournisseur, permettant l'enregistrement de ses données, dans le système comptable de l'Anses, sera transmis à l'attributaire pressenti afin qu'il la complète.